

N°2026.21.09.20

Département Pas-de-Calais Arrondissement BETHUNE Canton de DOUVIRIN	Commune de BILLY-BERCLAU EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la réunion de Conseil Municipal du 21 Septembre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29 de présents : 22 de votants : 29	L'an deux mille vingt six, le 21 septembre, le Conseil Municipal de BILLY-BERCLAU, étant assemblé en session ordinaire, en ses lieux habituels, après convocation légale du 15 septembre, sous la Présidence de Monsieur Steve BOSSART, Maire.
	<i>Étaient présents : MM et Mmes BOSSART S, ROGEZ S, GRUCHALA D , TARTAR M, ROUSSEL C, VANDERSTAPPEN C MENNUTI J, MALBRANQUE E, MARCHAND N, BOUSSEMART B, BOCQUET S, DUJARDIN V, LAINE JM, DAMBRAIN C, RUELLE M, SION A, BOULERT G, QUEVA R, LEROUX T, ROUSSEL M, GILLET Y, DESREUMAUX E</i> <i>Étaient absents : LEMATTRE F (Procuration Mme ROUSSEL C), GOUDSMETT G (procuration M. BOSSART), M COSTEUR (procuration D GRUCHALA), RIAHI M (procuration BOULERT G), KARELUS N,(procuration M MENNUTI), WALLEZ A, (procuration ROGEZ S), LIGOCKI V (procuration V DUJARDIN)</i> <i>Mme ROUSSEL C a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.</i>

Désignation au SIVU de la Haute Deûle

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-21, L. 5211-7 (I, alinéa 2) et L. 5711-1 (alinéa 5) ;

CONSIDÉRANT la démission de Madame Dorothée FACON de son mandat de Conseillère Municipale, laissant vacant le siège de membre titulaire représentant la Commune de Billy-Berclau au sein du SIVU de la Haute-Deûle ;

CONSIDÉRANT qu'en application des textes susvisés, l'assemblée délibérante peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret et de réaliser la désignation à main levée ;

CONSIDÉRANT la proposition du Bureau Municipal de désigner Monsieur Grégory BOULERT en qualité de membre titulaire ;

ENTENDU l'exposé du rapporteur, Monsieur Marc TARTAR ;

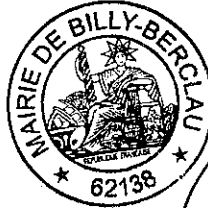
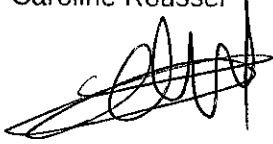
CONSTATANT qu'à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide de procéder au vote à main levée ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, À L'UNANIMITÉ :

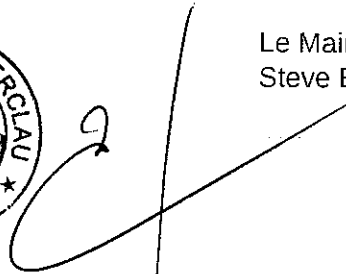
DÉCIDE :

1. **DÉSIGNE** Monsieur Grégory BOULERT en qualité de membre titulaire représentant la Commune de Billy-Berclau au sein du Comité du **SIVU de la Haute-Deûle**.
2. **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette désignation au Président du SIVU de la Haute-Deûle et à Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais.
1. **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire
Caroline Roussel



Le Maire
Steve BOSSART



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr